

L'UNION MONARCHIQUE

DU FINISTÈRE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an. 6 mois. 3 mois.
 Quimper, Finistère, Mor-
 bihan, Côtes-du-Nord. } 16f. 9f. 5f.
 Autres départements. . . 18f. 10f. 6f.
 Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15
 de chaque mois et se paient d'avance.

Rédaction et Administration

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef du journal, et pour les Abonnements et les Annonces, au Directeur-Gérant, 12, Quai du Stéir.

Vente au numéro : chez M. LE FEBVRE, Fils, libraire-relieur, rue Keréon, 30.

Prix du numéro : 10 Centimes

PRIX DES INSERTIONS :

La ligne.
 Annonces » f. 20
 Réclames » 40
 Faits divers. 1 00

Les insertions doivent être remises au plus tard la veille, avant midi.

Erratum.

Notre dernier article : « République athée et oppressive. — Monarchie libératrice » a été défiguré par suite d'une erreur de mise en pages. Pour le comprendre, il aurait fallu, après « guerre faite à Dieu », lire « Toutes les mesures prises » jusqu'au 30^e alinéa ; puis se reporter au 40^e alinéa jusqu'au 49^e, revenir aux mots : « La République est un gouvernement fatalement persécuteur » et finir comme suit : « La République, c'est l'athéisme », etc. Nous croyons devoir rectifier ces interventions qui ont rendu cet article méconnaissable.

EDMOND BÉRAUD.

Quimper, le 9 janvier 1884.

LA FÊTE DES ROIS

C'était dimanche dernier, 6 janvier, la fête des Rois, cette fête traditionnelle, qui en dépit des révolutions et des agitations du petit monde parlementaire, est une fête chère à tous les foyers.

A Paris comme au fond du dernier hameau de France, dans les hôtels hérauldiques, sous le toit du bourgeois, dans la chaumière, partout le joyeux usage monarchique est célébré. On pourrait, certes, affirmer que la plupart des familles de nos souverains républicains ont bu, sans fausse honte dimanche, à la santé du « Tyran » en acclamant, du vieux cri « le Roi boit ! » celui que la fève a désigné comme Majesté du jour.

On a beau faire, on a beau dire, le peuple franc est attaché aux antiques coutumes ; oubliant les bruits de la rue et les tracas de la politique, on se sent plus jeune et plus gai à saluer les fêtes qu'aimaient nos pères ; on revit joyeusement, pendant une soirée, tout un passé qui était glorieux. Et combien, — qui n'osent le dire, — au fond du cœur, souhaitent le retour à ce passé et boivent « au Roi, » pour de bon !

Évidemment, ceux qui cherchent à tuer le sentiment royaliste qui est encore, qu'on le veuille ou non, l'âme de la nation française, en viendront à s'attaquer à la « bonne fête des Rois. » Parviendront-ils à détruire « ce vestige du passé ? »

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres nous pouvons leur prédire, sans être prophète, l'inutilité de leurs efforts. La fête des Rois est populaire, et bien longtemps encore on chantera le gai couplet du chansonnier :

Grâce à la fève, je suis roi.
 Nous le voulons, versez à boire.
 Ça, mes sujets, couronnez-moi
 Et qu'on porte envie à ma gloire.
 A l'espoir du rang le plus beau,
 Point de cœur qui ne s'abandonne,
 Nul n'est content de son chapeau,
 Chacun voudrait une couronne.

La fête des Rois n'est pas seulement une fête royaliste, c'est une fête religieuse. Instituée pour célébrer l'anniversaire de la visite que les Rois Mages firent à l'étable de Bethléem, elle a conservé dans beaucoup d'endroits un caractère aussi pieux que touchant.

Dans certaines familles, à la fin du repas, le gâteau traditionnel est apporté avec solennité. Le plus vieux des convives, le « grand-père » de la famille, quand il

est encore de ce monde, après une courte prière au Roi des Rois, coupe le gâteau en parts égales, le recouvre d'une belle serviette blanche, puis désignant le plus jeune de l'assistance pour faire la distribution :

— Pour qui ce morceau ? demande le vieillard.

— Pour le bon Dieu, répond l'enfant.

Et la part est mise de côté pour être donnée au premier pauvre qui se présente. N'est-ce pas charmant de simplicité ?

Vivent les Rois ! Soyons donc joyeux pour un jour, malgré les tristesses dont la République nous abreuve. Vivent les Rois ! c'est la fête de pauvres, la fête de tous ; c'est une fête de la vieille France. Vivent les Rois ! Soyons joyeux, ce cri que chacun répète, en ce jour, le verre en main, sera bientôt le cri de toutes les poitrines.

Car la belle étoile d'Orient qui a dirigé les Mages et qui a resplendi le jour de la naissance de Jeanne d'Arc, — née le 6 janvier 1410, — luit toujours pour la France.

Elle guidera Celui qui doit sauver la Patrie.

SONIER-DUPRÉ.

La Mission de Terre-Sainte, qui a toujours été l'objet de la bienveillante sollicitude de Monsieur le Comte de Chambord, a reçu dans le testament du Roi un suprême témoignage d'affection. Un legs de cent mille francs est attribué aux établissements de cette intéressante mission.

Nous sommes heureux de reproduire la lettre qui annonce au R. P. de Ratisbonne le don royal ; nous l'empruntons au dernier bulletin trimestriel des *Annales* de Notre-Dame de Sion, en Terre-Sainte :

Frohsdorf, 28 septembre 1883.

Au Révérend Père Marie-Alphonse de Ratisbonne.

Révérend Père,

Nous soussignés, exécuteurs testamentaires de Monsieur le Comte de Chambord, avons l'honneur de vous communiquer le passage suivant qui vous concerne dans le testament de cet auguste Prince, en date du 4 juin 1883 :

« Je donne et lègue au Révérend Père Marie-Alphonse de Ratisbonne, pour ses Œuvres de Jérusalem, une somme de cent mille francs. »

D'après une clause dudit testament, ce legs ne devait être acquitté qu'après la mort de Madame la Comtesse de Chambord ; mais, suivant une autorisation donnée par Monsieur le Comte de Chambord, dans un autre passage de son testament, Madame la Comtesse de Chambord s'est décidée, pour l'acquiescement prochain de ce legs, à une époque qui vous sera annoncée.

En vous donnant avis de cette généreuse résolution de l'auguste Princesse, nous vous prions de nous indiquer le mode de transmission que vous préférez pour la somme de cent mille francs, qui vous sera remise en or et exempte de tous frais, selon les dernières volontés de l'auguste donateur.

En attendant votre réponse, nous avons l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,

Révérend Père,
 Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé :

J. BARRANDE, A. HUET DU PAVILLON.

Les *Annales* accompagnent cette lettre des lignes suivantes :

En transcrivant pour nos honorables protecteurs ce document, royale illustration des Œuvres de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte, ils consta-

teront que Madame la Comtesse de Chambord daigne partager avec son auguste époux l'estime et l'intérêt que Henri V portait à notre Mission de Jérusalem et, à ce point de vue, la clause du testament du Comte de Chambord nous devient doublement précieuse. Nous prions l'auguste Princesse de compter, à tout jamais, sur nos prières et nos bénédictions.

Faits Politiques

La guerre au Tonkin. — Le ministre de la marine a reçu lundi, du gouverneur de la Cochinchine, les dépêches suivantes :

Saigon, 5 janvier, 9 h. 45, soir.

MM. Harmand et Tricou ont quitté ensemble Haiphong. M. Tricou est parti de Tourane, sur l'*Alouette*, pour aller à Thuan-An et à Hué.

M. Harmand est arrivé à Saigon ; il part aujourd'hui pour la France avec un aide de camp et deux secrétaires.

Saigon, 6 janvier, 5 h. matin.

La canonnière *Aspic*, venant de Tourane, est arrivée à Saigon, apportant un télégramme de M. Tricou au président du conseil, annonçant la reconnaissance, sans aucune restriction, par le nouveau roi, du traité du 25 août. Cette nouvelle enlève tout intérêt à mon télégramme annoncé et par lequel j'avais l'intention de vous rendre compte, d'une manière détaillée, que, dans ses lettres des 16 et 21 décembre, M. de Champeaux exposait qu'il avait conjuré les conséquences de la mort de Hiep-Hoa ; que sa situation vis-à-vis de la cour de Hué était aussi satisfaisante que possible, et que les négociations engagées par lui avaient eu les résultats suivants :

- » maintien du traité dans son intégrité ;
- » Affichage du traité par les soins du conseil de régence ;
- » Peines sévères obtenues contre les mandarins les plus hostiles à notre cause et contre les assassins des chrétiens ;
- » Poste de la légation augmenté de 100 hommes. »

Il ajoutait que le conseil de régence était même disposé à consentir à l'occupation de la citadelle de Hué.

Signé : THOMSON.

Voici d'ailleurs le texte officiel de la dépêche transmise par M. Tricou, et datée de Hué, 4^{er} janvier.

« La nouvelle cour de Hué vient de me remettre la déclaration suivante :

» A M. Tricou, ministre plénipotentiaire, envoyé de la République française près S. M. le roi d'Annam.

» La cour de Hué et le gouvernement d'Annam déclarent officiellement, par les présentes, donner leur adhésion pleine et entière au traité du 25 août 1883, s'en remettant au bon vouloir de la République quant aux adoucissements qui pourraient y être apportés. Le texte seul fera foi.

» Fait au palais de Hué, le 1^{er} janvier 1884.

» Le sceau royal a été apposé sur la présente déclaration.

» Je serai reçu demain en audience solennelle par le roi, entouré de son conseil de régence. Je ne saurais trop louer le tact, l'habileté et le courage dont a fait preuve notre résident, M. de Champeaux, dans des circonstances aussi critiques.

» Signé : TRICOU. »

En Chine, dit un de nos confrères, une opinion courante est que les Pavillons Noirs ont dans leurs rangs un certain nombre d'Européens, ce qui avait déjà été avancé plusieurs fois. Un des officiers présents à la malheureuse sortie du 19 mai affirmait qu'il avait vu parmi les Chinois un homme de haute stature, à barbe blonde, qui ne pouvait être qu'un Européen et qui dirigeait l'attaque. Cet individu aurait été grièvement blessé.

On sait, ajoute le *Temps*, que des enrôlements ont été tentés par le général Mesny, Jerseyen au service de la Chine, ancien sous-officier de l'armée de l'Inde. Le général n'a pu trouver qu'une vingtaine d'aventuriers, qui ont été dirigés sur le Yunnan et qui peut-être étaient à Son-Tay, mais rien n'est moins sûr. Ces enrôlements ont été faits à Hong-Kong et à Canton, car, à Shanghai, Amoy et Fou-Tcheou, les agents du général n'ont pas eu le plus petit succès auprès des nombreux Européens et Américains auxquels ils se sont adressés.

On prépare activement le départ des renforts qui doivent quitter Toulon le 10 janvier. Le régiment formé avec les volontaires versés dans le 4^e bataillon du 23^e, du 444^e, du 443^e, est à l'effectif de 250 hommes par compagnie, non compris 50 officiers.

Le 10 janvier partiront également pour le Tonkin deux batteries de 80 millim., une compagnie de génie, un détachement d'artillerie de marine chargé du parc, des télégraphistes, des infirmiers, des gendarmes.

Le grand transport l'*Annamite* partira le 10 janvier pour Saigon et le Tonkin.

Avant-hier a eu lieu, à Verdun, un service funèbre pour le repos de l'âme du capitaine Doucet, tué à Sontay. Plus de cent cinquante officiers de la garnison de Verdun y assistaient ; tout le corps d'officiers du 8^e chasseurs à cheval et du 4^{er} chasseurs à pied, qui avait envoyé sa musique, était groupé autour du général Hervé, gouverneur de la ville de Verdun. Très belle et très touchante cérémonie. L'évêque était représenté par son grand vicaire ; la municipalité, par les deux adjoints ; le député de Verdun, M. Buvignier, marchait en tête du cortège, avec les colonels de Lascours, Jeannerod, Cahour, Sautélet, Ducasse.

Le dernier crédit de 20 millions pour le service du Tonkin, voté par les Chambres avant leur séparation, se trouvant dès à présent épuisé, le Gouvernement se trouvera dans la nécessité de déposer au début de la prochaine session une nouvelle demande de crédits qui ne sera pas inférieure à 30 millions.

On croit que le dépôt ne pourra pas en être différé au-delà du 15 février.

Par décision ministérielle en date du 4 janvier, M. l'abbé Jahot, prêtre attaché au chapitre de Saint-Denis, a été nommé aumônier auxiliaire de la marine pour servir au Tonkin. M. le pasteur protestant Boysset est également affecté au service religieux du corps expéditionnaire.

La prorogation des Chambres.

La question d'une prorogation des Chambres du 42 janvier au 15 février n'est pas aussi enterrée que l'ont dit certains journaux d'hier soir. On en causait fort aujourd'hui dans les couloirs du palais Bourbon et je n'ai point constaté, pour ma part, l'horreur que, suivant les journaux, un surcroît de vacances inspirerait aux députés.

Toutefois, il paraît certain que ce n'est point le gouvernement qui prendra l'initiative de cette proposition. Mais il trouvera facilement un Proust, un Langlois pour se faire demander ce qu'il brûle d'accorder. Il est donc très possible que le budget voté, nos honorables retourneront aux champs. Maintenant, pourquoi les gouvernants sont-ils aussi pressés de se débarrasser de mandataires qui semblent ne se croire d'autre mandat que celui de bien cirer les bottes du gouvernement ? Voici qu'elle serait la raison de cette hâte discourtisive. M. Ferry se trouve en dissentiment complet avec les présidents des deux Chambres, quelques ministres, et, dit-on, le président de la République, au sujet de la révision et il craint que ses adversaires ne profitent de ces dissentiments pour soulever un incident parlementaire, qui dans les circonstances actuelles pourrait amener sa chute sans compensation. Qui a temps a maître, dit le proverbe et M. Ferry sait par expérience qu'en quinze jours on peut retourner bien des cervelles républicaines.

Quant au motif apparent de la prorogation, il est simple. Les sénateurs et les députés, diraient les Proust ou les Langlois chargés du rôle de

compères, n'ont pas eu assez de temps pour se retremper dans le sein du corps électoral. Pauvre corps électoral, il a bon dos.

Les élections municipales. — Vendredi soir, les comités radicaux socialistes de Paris, convoqués sur l'initiative de la Fédération des groupes radicaux anti-opportunistes, ont tenu à la salle de la Redoute une réunion à laquelle assistaient un certain nombre de conseillers municipaux appartenant au groupe de l'autonomie communale. Après une longue discussion, la réunion, composée d'environ trois cents délégués, a voté un ordre du jour ainsi conçu :

« Les groupes radicaux socialistes de Paris invitent les conseillers autonomistes à déposer au conseil une proposition de démission de tous les membres du conseil municipal.

« Dans le cas de rejet de cette proposition, les conseillers autonomistes sont invités à continuer de siéger, en protestant énergiquement en séance contre la violation des droits du suffrage universel et en déclarant hautement qu'ils ne siègent que pour sauvegarder les intérêts de la population de Paris. »

— Le conseil municipal d'Yvry-sur-Seine a voté, à l'unanimité moins deux voix, la proposition qui déclare qu'un conseil municipal n'a aucun pouvoir après son mandat terminé ; que les électeurs seuls doivent lui renouveler son mandat, et qu'en conséquence il donne sa démission en entier.

M. Brisson. — Un potin éditant sur le compte de M. Brisson que nous empruntons aux *Nouvelles*.

« Je vous annonce cet austère comme un vulgaire plagiaire. Il vient de reprendre la campagne imaginée jadis par M. Gambetta. Je ne sais pas s'il a engagé Trompette comme lieutenant, mais il met présentement au pillage tout un arsenal de mitrailleuses de Champagne et de bombardes du Périgord.

« Ce ne sont que festins où viennent s'asseoir à tour de rôle les membres les plus influents du Parlement.

« Pourquoi cette débauche ? Quelques-uns disent que l'austère du Palais-Bourbon soigne tout simplement sa réélection à la présidence de la Chambre ; mais la présence à ces repas d'un nombre considérable de sénateurs, me fait penser que M. Brisson a un plus haut objectif et cherche à se mettre en mesure de chasser les souliers de l'austère de l'Élysée. Un autre austère « demie-soie, demi-coton », pour employer l'expression de M. de Freycinet.

« Il se confirme en effet, que l'abattement de M. Grévy se prolonge de façon à faire croire aux plus optimistes de son entourage que la fin est proche. »

Les Blanquistes au Père-Lachaise. — L'anniversaire des funérailles de Blanqui avait réuni dimanche, au Père-Lachaise, un groupe de quatre ou cinq cents révolutionnaires de toutes sortes qui ont apporté sur la tombe du célèbre agitateur une douzaine de couronnes et quelques bouquets.

Sept discours, fréquemment interrompus par les cris de : « Vive la commune ! Vive la Révolution sociale ! » ont été prononcés par les citoyens Chaplain, Eudes, Granger, Winant Avronsart, Cambier et Vaillant.

Le citoyen Avronsart, au nom du comité pour le monument des fédérés de 1871, salue la tombe du grand révolutionnaire Blanqui.

« Le 27 mai, tous les socialistes convaincus se trouveront à un autre rendez-vous, au Père-Lachaise aussi, mais plus loin, sur la fosse commune, en face du mur contre lequel furent adossés les fédérés qu'assassinaient les soldats de Versailles. (Bravos répétés. Cris : Vive la Révolution sociale !) »

Le citoyen Rouillon invite les assistants à se rendre sur l'emplacement de la sépulture des fédérés. Là, un des assistants demande qu'on fasse trêve aux discours et qu'on se prépare à se ranger derrière les barricades, car le jour de la Révolution est proche. — Vengeance ! vengeance ! crient cinq ou six voix dans l'auditoire.

Des dames font ensuite une quête pour le monument des fédérés, pendant que le colonel More s'avance auprès du mur et, d'une voix tonitruante, débite une pièce de vers de sa composition, intitulée : « La République universelle, » avec un refrain ainsi conçu :

Le monde attend ce jour nouveau :
La République universelle !
Citoyens, combattons pour elle,
Plantons partout notre rouge drapeau.

— Ceci, mesdames et messieurs, dit en terminant le poète-cocher, se vend à la librairie

du *Prolétaire*. C'est de ma composition. Je suis More, le cocher de l'*Urbaine*.

Les manifestants se sont séparés là-dessus. Au 27 mai !

Impôts et revenus indirects. — La direction générale de la comptabilité publique vient de publier le tableau des impôts et revenus indirects pendant le mois de novembre 1883.

Il résulte de ce tableau que les recouvrements effectués pendant le onzième mois de 1883 se sont élevés (non compris le rendement des postes et des télégraphes) à... 180.577.000

Alors que les évaluations budgétaires étaient de... 186.550.000

Soit une diminution de... 5.973.000 sur les évaluations.

Les recouvrements qui ont fourni les plus fortes augmentations sont les suivants :

Taxe de consommation des sels de douanes.....	306.000
Droits sur les vins, cidres, poirés et hydromels.....	313.000
Droit sur le papier.....	194.000
Produit des 2/10 ^e du prix des transports en grande vitesse : chemins de fer.....	4.234.000
Droits divers et recettes à différents titres.....	418.000
Produit de la vente des tabacs.....	540.000
Les diminutions les plus importantes portent sur les chapitres suivants :	
Droits d'enregistrement.....	4.435.000
Droits de douanes à l'importation :	
Marchandises diverses.....	4.852.000
Sucres coloniaux.....	698.000
Sucres étrangers.....	429.000
Droits sur les alcools.....	322.000
Droits sur les bières.....	325.000
Taxe de consommation des sels de contributions indirectes.....	440.000
Droit sur le sucre indigène.....	376.000
Produit de la vente des poudres.....	405.000
Les postes ont donné une augmentation de.....	724.000
Et les télégraphes une diminution de.....	48.000
Soit une augmentation de... ..	676.000

Le résultat général du mois de novembre 1883 s'établit comme suit :

Recouvrements..... 194.934.000

Évaluations..... 200.228.000

Diminution..... 5.297.000

Si nous comparons les résultats généraux des recettes des deux mois de novembre 1882 et 1883, nous trouvons pour le premier le chiffre de..... 194.934.000

Contre, en 1882..... 188.887.000

Augmentation en 1883... .. 6.044.000

Depuis le commencement de l'exercice 1883 jusqu'à fin novembre, les recouvrements se sont élevés à 2,077,063,000 fr., en diminution de 53,440,000 fr. sur les évaluations budgétaires.

Un lycée de filles, raconté par le *Pays* :

Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu parler des lycées de jeunes filles — la plus belle pensée du règne. Le gouvernement s'ingéniait à vanter le succès de cette institution et elle avait en effet du succès... dans le bâtiment. On a construit des lycées ; des moellons se sont accumulés, des charpentes se sont dressées, on a gâché beaucoup de plâtre, on a acheté des bancs, des pupitres, même des livres. Seulement, les élèves ne venaient pas. Il y eut cependant une ville — Rouen — où le lycée de jeunes filles fit quelque figure. Aussi fallait-il voir comme Ferry était content. Il ne parlait que de son lycée de Rouen. Quel succès ! ce lycée avait fini par réunir 180 élèves. C'est là un joli chiffre. Mais en examinant le chiffre — il y a tant de gens curieux — on s'aperçut que, sur ces 180 élèves, il y avait 120 boursières. C'est-à-dire que pour faire le succès de ce lycée de filles, on avait eu recours à un truc de théâtre : on avait loué des figurantes ! On avait ramassé des enfants pauvres, on les avait habillées en demoiselles, et, une fois bien débarbouillées, bien vêtues, on leur dit de jouer aux lycéennes.

Le lycée de Rouen avait donc 180 élèves dont 120 boursières. Restaient 60 payantes. C'était encore joli ! 60 élèves payantes dans un lycée de jeunes filles ; il y avait là de quoi réjouir le cœur Ferry. Mais voilà qu'il y a quelques jours une difficulté s'éleva entre le recteur de l'académie de Rouen et Madame la Provisseuse. Madame la Provisseuse donna sa démission et s'en va fonder une institution pour son propre compte. Que font les élèves ? Elles suivent l'ancienne provisseuse et lâchent le lycée à Ferry, si bien que le lycée de Ferry ne compte plus aujourd'hui pour pensionnaires que les boursières, les non-payantes, les figurantes !

Ce lycée de Rouen, dont il était si fier, n'est plus un lycée, c'est un asile, une sorte de succursale du bureau de bienfaisance, où l'on reçoit les enfants pauvres, à la condition qu'ils jouiront d'une éducation laïque.

Quel succès ! quel succès pour la plus belle pensée du règne !

Et cependant Ferry s'acharne à demander des millions pour bâtir des écoles ; les charpentes affluent, les moellons continuent à s'entasser ; seules, les élèves font défaut.

Ferry n'aura rien fait pour l'instruction, mais quel élan il aura donné au bâtiment ! Il est vrai de dire que, quand le bâtiment va, tout va — tout va, sauf l'instruction.

Attentat contre le Czar. — Nous avons parlé il y a quelque temps d'une chute de traîneau qu'aurait fait l'empereur Alexandre III, il paraît que cet accident n'est autre chose qu'un attentat nihiliste.

Le correspondant viennois du *Daily Telegraph* en fait le récit suivant :

« Le 17 décembre, le Czar arrivait à trois heures de l'après-midi d'une partie de chasse à Gatchina, avec une suite de huit traîneaux et de nombreux domestiques. La nuit commençait à venir, mais il faisait encore assez jour pour distinguer plusieurs individus en costumes de paysans se tenant sur la route.

« Deux aides de camp qui se trouvaient dans le traîneau précédant celui de Sa Majesté crièrent aux paysans de quitter la route. Ceux-ci firent le salut habituel et obéirent. Aussitôt que le Czar se trouva sur la même ligne qu'eux, ils se retournèrent tout à coup et tirèrent trois coups de feu sur l'Empereur. Deux des assassins s'élançèrent sur le traîneau impérial, mais les chevaux effrayés prirent le mors aux dents. Le Czar fut jeté à terre quelques centaines de pas plus loin. Il avait reçu une balle dans l'épaule, mais la blessure n'était pas dangereuse.

« Les assassins s'étaient enfuis. Aussitôt que les personnes de la suite du Czar furent revenues de leur émotion, ils débarrassèrent de leurs harnais deux chevaux d'un traîneau, et deux officiers sautant dessus s'élançèrent à la poursuite des meurtriers, qui avaient gagné un bois voisin. On ne put les atteindre en raison de la quantité de neige, et même un des deux officiers n'a plus reparu. »

Crise ministérielle en Égypte. —

Le ministère égyptien a donné sa démission à la suite de la communication de M. Baring, ministre résident, qui a informé le khédivé que l'Angleterre n'entend nullement défendre le Soudan contre l'invasion des hordes qui marchent à la suite du Maahdi. L'Angleterre n'assume que la défense de l'Égypte proprement dite — d'Alexandrie à Assouan — le territoire de l'isthme et le littoral de la mer Rouge jusqu'à la hauteur de Souakim. Conséquemment, l'Égypte est autorisée à rétrocéder à la Turquie le Soudan qui ne lui appartient plus.

Cette puissance pourra envoyer des troupes conquérir Kassala, Sennaar, Khartoum, El Obeid, Gendokoro, etc., mais à la condition que ses troupes débarquent à Souakim et soient dirigées vers le sud et que tous les frais d'une pareille expédition — une cinquantaine de millions — restent à la charge de la Turquie. C'est faire payer cher à cette puissance son droit de suzeraineté dont l'Angleterre tient si peu compte en d'autres circonstances.

Un camp retranché est en construction à Abou-Hammed, où se trouve le général Baker, qui n'a pu dégager les places de Singat et de Tokkar. La garnison de Khartoum est vivement pressée par l'armée commandée par le beau-frère du Maahdi et on attend sa reddition. L'armée du Maahdi compte dans ses rangs plusieurs milliers de soldats appartenant aux troupes régulières du Khédivé.

Tout est au Caire dans le plus grand désarroi, et il paraît indispensable de suspendre le fonctionnement de la loi de liquidation afin de parer aux charges écrasantes de la guerre.

La Reine Olga. — Le *Journal de Saint-Petersbourg* raconte sur la reine Olga de Grèce, la touchante anecdote que voici, et que nous recommandons à l'attention de Mme Grévy et des présidentes à venir de la République :

Un matelot d'un navire russe en rade du Pirée était tombé gravement malade. On le transporta à l'hôpital, à Athènes, où il reçut tous les soins que réclamait son état. La reine Olga visita assiduellement les établissements de bienfaisance de sa capitale. C'est ainsi que Sa Majesté fut promptement informée de la présence à l'hôpital du marin russe, qui devint aussitôt l'objet de sa sollicitude particulière.

Malheureusement le malade était dans un état désespéré, étant atteint de la phthisie à son dernier degré. Aussi la reine s'attachait-elle avec un soin touchant à lui adoucir le peu de temps qui lui restait à vivre. Le pauvre marin recevait des cuisines royales les aliments qu'il pouvait supporter, et était en général l'objet des attentions les plus délicates.

Un jour, la reine lui demanda s'il n'aurait pas un désir spécial qu'elle serait heureuse de pouvoir satisfaire.

Le matelot avait, en effet, un désir bien ardent, dont l'accomplissement serait pour lui, dans sa triste situation, le comble du bonheur. C'était de voir une dernière fois sa vieille mère avant de mourir, — mais il n'y avait pas à y songer, car sa vieille mère demeurait au fond de l'Esthonie.

Quelque temps après, la vieille paysanne esthonienne arrivait à l'hôpital d'Athènes et se jetait dans les bras de son fils.

On peut se figurer la joie et l'attendrissement du pauvre malade, et tous ceux qui connaissent le caractère patriarcal de la vie de famille des paysans d'Esthonie comprendront le bonheur — trop court, hélas ! — de cette mère et de ce fils réunis tout à coup d'une manière aussi inopinée.

Il fut en effet bien court, ce bonheur, car quelques jours après le malade rendait le dernier soupir, mais son vœu suprême avait été exaucé : c'est dans les bras de sa vieille mère qu'il avait expiré.

Lorsque le marin avait osé avouer à la reine quel était ce désir, malheureusement irréalisable, qui le tourmentait si fort, Sa majesté avait immédiatement donné des ordres pour que la mère du malade fut amenée d'Esthonie à Athènes, et, comme la vieille paysanne ne pouvait naturellement pas faire le voyage seule, elle avait été accompagnée par une personne de confiance, qui l'a également reconduite d'Athènes en Esthonie.

Inutile d'ajouter que l'existence de la pauvre femme est désormais absolument assurée.

Chronique Religieuse

Quimper. — Les prières demandées pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux des Assemblées législatives auront lieu à la cathédrale le dimanche 13 janvier. La messe commencera à 11 heures 1/4.

Mutations dans le clergé du diocèse

M. Abjean, curé de Kersaint-Plabennec, est nommé curé de Saint-Thégonnec.

M. Le Bail, aumônier de l'hôpital de Morlaix, est nommé recteur de Kersaint-Plabennec.

M. Le Coz, vicaire à Landerneau, est nommé aumônier de l'hôpital de Morlaix.

M. Corbel, vicaire à Pluguffan, est nommé vicaire à Landerneau.

M. Pennou, vicaire à Bodilis, remplace, à N.-D. du Carmel de Brest, M. Treussier.

M. Poulhazan, jeune prêtre, est nommé vicaire à Bodilis.

M. Quiniou, ancien vicaire de N.-D. du Carmel de Brest, est décédé à Cast, le 4^{er} janvier.

Par ordre de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, il a été fait, dimanche, dans toutes les églises de Paris, des quêtes en faveur des aumôniers des hôpitaux, dont le traitement vient d'être supprimé.

Ces quêtes ont été productives ; pour ne citer que la paroisse Sainte-Clothilde, le produit en a atteint près de 4,500 francs.

La santé de Mgr Nogret, ancien évêque de Saint-Claude, inspire toujours de très vives inquiétudes.

Le vénéré prêtre a demandé et reçu les derniers sacrements avec la plus édifiante piété.

Paris. — Le bruit a couru lundi matin que M. le curé de la Madeleine avait été assassiné cette nuit. Nous sommes heureux d'apprendre que cette nouvelle est absolument erronée.

Voici les renseignements que nous avons à ce sujet :

Ce matin, vers six heures, un prêtre, précepteur dans une famille, a été assailli par six individus sur la place de la Madeleine jusqu'au coin de la rue Tronchet.

Le malheureux voulut échapper à ses agresseurs, mais il s'embarrassa dans les brancards d'une brouette et tomba.

Les malfaiteurs s'acharnèrent alors sur leur victime qu'ils frappèrent à coups de pied et de poing.

Heureusement l'arrivée d'un fiacre les mit en fuite. Le cocher a cependant pu faire arrêter un des agresseurs.

L'état de la victime est assez grave.

Dimanche dernier, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et les Oeuvres de la Jeunesse se sont rendues en pèlerinage à l'église Sainte-Geneviève, à huit heures et demie du matin. La messe a été célébrée par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris.

L'Oeuvre de la Sainte-Enfance doit célébrer jeudi 10 janvier, dans la chapelle de MM. les Lazaristes, rue de Sévres 93, la première de ses fêtes annuelles, sous la présidence de S. Exc. Mgr de Rende, Nonce Apostolique. A neuf heures précises, messe pour tous les associés vivants, exhortation, bénédiction solennelle des enfants et salut du Très-Saint Sacrement. Il y a indulgence plénière sous les conditions ordinaires, de plus, une indulgence de cent jours jusqu'au 2 février, pour ceux qui feront l'aumône même la plus minime et réciteront un Ave Maria avec l'invocation : « Vierge Marie priez pour nous et pour les pauvres petits enfants infidèles. »

Le triomphe de la ligue de l'enseignement, qui a réussi par ses longs efforts à nous imposer l'enseignement obligatoire athée, doit exciter une louable émulation parmi nous. L'association est l'unique moyen de résistance pratique et efficace. Nous citerons comme modèle la Confrérie de la Doctrine chrétienne, instituée depuis un an, à Lille, pour l'œuvre des catéchistes volontaires. Sept cent soixante-dix personnes, réparties sur les cinq paroisses de la ville, sont actuellement inscrites sur les registres de la Confrérie. Les unes subviennent aux frais de l'œuvre par une cotisation régulière, les autres, dames et messieurs, font apprendre aux enfants la lettre du catéchisme. La réunion a eu lieu sous la présidence de M. l'archiprêtre de Sainte-Catherine, et le rapport a été lu par M. l'abbé Pillet, secrétaire de l'association.

Avec du zèle pour le salut des enfants et la gloire de Dieu, il n'y a pas de ville, pas de paroisse, même à la campagne, où l'on ne puisse établir et faire fonctionner des Confréries du même genre.

La persécution religieuse continue : on voit, de plus en plus, comment les maîtres du jour entendent la liberté de conscience et l'égalité de tous les Français devant la loi. Le moindre prétexte suffit pour motiver des mesures arbitraires, et la propriété même n'est pas respectée.

L'œuvre de Saint-Martin, organisée par de pieux fidèles, a acquis des immeubles en vue de la construction de la future basilique. Les fonds de cette œuvre n'ont jamais appartenu, à aucun titre, à l'archevêché de Tours. Le produit des loyers des maisons acquises avec l'argent de l'œuvre en représente l'intérêt et appartient à la caisse. Ces faits sont indiscutables ; mais tout cela n'empêche pas M. le préfet d'Indre-et-Loire de confisquer ce revenu et d'avertir officiellement les locataires qu'ils aient à payer leur terme à la préfecture, avant le 1^{er} janvier 1884. M. le préfet réclame de plus les intérêts échus et il a nommé un administrateur qui prélèvera sur les recettes 5 0/0 à son profit.

Orne. — Le Journal d'Alençon nous apprend que, non content d'opposer, à l'école religieuse de la communauté d'Évron une école laïque installée dans un vrai palais scolaire, l'autorité a recommandé à son institutrice laïque de conserver au catéchisme le premier rang dans son enseignement. L'instituteur laïque, se trouvant sans concurrent, recevait en même temps la défense expresse de parler du catéchisme. Mais voilà que cinq Frères ouvrent une école libre qui débute avec 150 élèves, aussitôt le catéchisme reparait avec éclat à l'école laïque, et le commissaire de police avec le garde-champêtre vont, de porte en porte, annoncer cette bonne nouvelle. Par contre, la maîtresse de l'asile religieux, qui compte trois cents élèves, recevait l'ordre de ne plus laisser pénétrer le catéchisme dans ses

classes. Tout cela vient de se passer à la Ferté-Macé.

Saint-Brieuc. — Le fait suivant est authentique ; l'Avanchin qui le publie a vérifié les témoignages. Dans une commune du canton, à Langueux, un conseiller municipal de nuance écarlate, entrepreneur de l'exploitation des fossés d'aisance de la ville, avait acheté, avec le produit de son industrie, une pièce de terre où s'élevait une vieille croix en bois. Notre homme, qui se croyait compromis par cet emblème religieux, résolut de l'abattre. Sa pioche avait enlevé la terre et la croix penchait ; il tend la main pour la retenir et diriger la chute ; mais une lourde image de la Vierge, placée au centre de la croix tombe sur le crâne du malheureux et fait jaillir sa cervelle. Le lendemain toutes les autorités assistèrent à l'enfouissement de son corps.

Lille. — C'est dans cette ville que l'Oeuvre des Cercles Catholiques tiendra cette année ses grandes assises régionales, du 24 au 29 janvier. Les questions sociales, dont se préoccupent aujourd'hui tous les esprits sages, seront étudiées dans ces réunions, que nous suivrons avec tout l'intérêt qu'elles méritent.

Amiens. — La laïcisation des hôpitaux se poursuit en province. On vient de supprimer à Amiens le logement des aumôniers et d'attribuer leurs fonctions aux vicaires des paroisses avec une indemnité de mille francs.

NOUVELLES DIVERSES

Le bureau météorologique du New-York Herald communique l'avis suivant :

Une dangereuse tempête traverse au sud du 55° de latitude. Elle touchera à l'Angleterre, à la France et à la Norvège entre le 7 et le 9. Forts vents du nord-ouest, bourrasques et temps incertain jusqu'au 12. Atlantique très orageux.

Le Président de la République a signé le décret qui rétablit d'office les crédits de la préfecture de police supprimé par le conseil municipal.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 décembre 1883, M. Bellaigue de Bughas, receveur particulier des finances à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), a été nommé receveur-percepteur de la 1^{re} division du 1^{er} arrondissement de Paris (Seine), 1^{re} classe.

On annonce que le colonel Cottin, commandant militaire du palais du Sénat, va être prochainement élevé au grade de général de brigade.

Le service anniversaire en l'honneur du général Chanzy a été célébré dimanche dernier, à onze heures et demie, dans la modeste église de Busancy.

Parmi les nombreux assistants venus de Paris et des départements, on remarquait : MM. Gailly, sénateur ; Leneveu, député ; Léon Chanzy, frère du défunt, receveur à Reims ; le général Berge, commandant la 12^e division militaire ; le colonel de Boisdeffe, commandant le 106^e de ligne ; les commandants Mansuy, Henry, Bernard, anciens aides de camp du général Chanzy ; Belluart, Piéron, etc., etc.

M. le vicaire-général Tourneux, envoyé par Mgr l'archevêque de Reims, a prononcé une éloquente et bien patriotique oraison funèbre de l'héroïque soldat, dont la piété sincère et les vertus de famille rehaussaient encore les talents militaires.

Le corps du général repose dans une chapelle funéraire d'architecture mauresque d'un aspect sévère et élégant. La statue du général occupe le milieu de la chapelle dont l'intérieur porte des inscriptions rappelant les titres de gloire et les vertus de celui que la France n'oubliera jamais.

Dimanche, 6 janvier, à deux heures, a eu lieu l'ouverture officielle de l'exposition de Nice. Une foule énorme y assistait. Le maire et le préfet ont prononcé des discours.

Le cortège officiel a ensuite visité l'exposition et admiré surtout le salon de réception. De nombreux journalistes, surtout italiens et allemands, notamment du *Diritto*, du *Secolo*, du *Capitan Francassa*, de la *Rassegna*, de la *Gazetta piemontese*, assistaient à l'inauguration.

On annonce que la question de l'amnistie pour les condamnés politiques sera très certainement reprise au commencement de la session de janvier par l'extrême gauche de la Chambre. La proposition sera défendue par MM. Tony Révillon et G. Laguerre.

Le jeune député d'Apt fera très prochainement ses débuts à la tribune. Ainsi qu'il en a pris l'engagement à Marseille, M. Georges Laguerre interpellera le ministre de la marine sur la situation des matelots grévistes et sur l'assistance que le Gouvernement aurait prêtée, disent-ils, aux compagnies de navigation en mettant à leur disposition des marins de l'Etat.

M. le contre-amiral Layral a pris, hier, possession des fonctions de major général du cinquième arrondissement maritime à Toulon. Cet amiral est le plus jeune officier général de notre marine ; il n'a pas encore cinquante ans.

Il n'est pas sans intérêt de connaître l'effectif de l'armée permanente de la France pour l'année actuelle.

Voici les chiffres exacts :
Armée active 491,916 hommes.
Gendarmerie 27,726 —
Total 518,642 hommes.
Les chevaux sont au nombre de 113,334.

Par rapport à 1883, l'effectif présente une augmentation de 2,397 hommes et de 1,002 chevaux.

Sur cet effectif, l'Algérie absorbe 53,306 hommes et 16,812 chevaux.

Restent pour la France : 465,336 hommes et 97,522 chevaux.

Mais il faut retirer de ce total les 15,000 soldats du corps d'occupation de la Tunisie et les 16,000 du corps expéditionnaire du Tonkin.

L'exclusion de M. Clovis Hugues n'aura pas duré longtemps. On lit dans la *Vérité* :

« Notre ami Clovis Hugues a reçu hier sa lettre de convocation, qui est envoyée à tous les députés pour les convoquer à la séance d'ouverture des Chambres. Cette lettre émanant de la questure, il est permis de croire que l'interprétation du règlement, qui a été donnée dans tous les journaux, n'a pas été acceptée par le président de la Chambre des députés. »

« La question, d'ailleurs, est très controversable. Il s'agissait de savoir si oui ou non une décision intérieure quelconque, prise par la Chambre dans une session extraordinaire, pouvait avoir son effet prolongé jusqu'à la session ordinaire. »

« Dans tous les cas, il est probable que la question sera tranchée mardi, car le député de Marseille se rendra à l'invitation qui lui a été faite de siéger. » La question nous semble tranchée dès aujourd'hui, car il est inadmissible que la questure n'ait point agi en connaissance de cause et après délibération préalable.

Les dépêches d'Espagne, arrivées à cette heure, ne nous apportent rien de nouveau. La situation est toujours celle que les précédentes informations nous avaient montrée.

Il est toujours probable que le ministère sera mis en minorité dans le vote sur le message. Alors, le Roi devra soit changer de ministère, soit prononcer la dissolution des Cortès, comme le demande le Cabinet.

Le *Figaro* reçoit de Madrid une nouvelle qui signale un des premiers résultats du voyage du prince impérial d'Allemagne :

« L'Espagne va déclarer port franc la capitale de l'île Minorque, Port-Mahon, dans les Baléares. Cela, pour le bénéfice immédiat du comptoir allemand que des commis de M. le banquier Bleichroder, de Berlin, s'occupent déjà d'établir dans cette ville. »

De sorte que Port-Mahon, Trieste, Salonique et Césarié seront les entrepôts du Zollverein germanique dans la mer Méditerranée et pourront accaparer le transit de tout le commerce de l'Afrique septentrionale, ainsi que le débit de toutes les productions de l'Europe. »

Il circule depuis hier, dans les cercles politiques de Berlin, un bruit étrange. Il serait question, au cas où M. de Manteuffel quitterait Strasbourg, de le remplacer par le prince héritier d'Allemagne.

LE PARLEMENT

Le *Journal officiel* a publié dimanche l'ordre du jour suivant pour la première séance des Chambres :

Sénat.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures, séance publique.
Tirage au sort des bureaux.
Fixation de l'ordre du jour.

Chambre des Députés

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures, séance publique.
Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.
Tirage au sort des bureaux.
Scrutin pour la nomination du président définitif.
Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
Fixation de l'ordre du jour.

GRAND PRIX

Par décision, en date du 27 décembre 1882, le conseil de l'Ordre humanitaire de la *Croce Bianca* (Italie), a décerné le *Grand Prix Victor Emmanuel*, à M. MOUSSERON, pharmacien, à Dijon, pour son *Sirop pectoral*. Ce Sirop, le plus efficace de tous les médicaments employés contre les rhumes, bronchites, toux nerveuse et d'irritation, se trouve dans toutes les pharmacies. Flacons de 4 fr. 50 et 2 fr. 50. Envoi franco, en gare, contre timbres-poste ou mandat, à E. Mousseron, pharmacien à Dijon.
Dépôts : Pharmacies FAUREL et DECROF, à Quimper ; LAZENNEC, à Châteaulin ; LEFEBVRE, à Morlaix.

Chronique Locale

Quimper

A nos demandes pressantes, que notre adversaire trouve naïvement d'une « importunité singulière », sur la gestion des intérêts financiers de la ville, le *Finistère* a enfin commencé de répondre. Nous disons commencé ; car la question lui paraissait sans doute embarrassante et « exigeant certains développements », après quelques con-

sidérations générales sur « l'ingratitude de la lutte » que poursuivent les royalistes dans notre département, le *Finistère*, non sans avoir trouvé le temps et la place de décerner des éloges à la municipalité de son cœur, ajourne, faute de temps ou de place, à son prochain numéro, le gros de sa réponse.

Certes, nous n'aurons pas le mauvais goût de chicaner — bien qu'on nous gratifie d'une « véritable expérience de la chicane » — sur l'embarras que dissimule mal un contradictoire qui sent le soufflé lui manquer et qui est obligé de reprendre haleine. Défendre la municipalité quimpéroise n'est pas une œuvre aisée et nous n'aurions point bonne grâce de ne pas plaindre tout au moins le courage malheureux. Que le *Finistère* prenne donc son temps et qu'il nous réponde ; mais qu'il ne songe point à égarer la discussion.

Entendons-nous bien. Nous prévoyons quel sera le genre de réponse qu'on nous prépare : On s'efforcera de nous trouver en défaut sur des faits accessoires pour sauver la question principale ou pour ne pas entrer dans le vif de la question.

Disons donc de suite que nous n'avons pas la prétention de ne jamais nous tromper sur des points de détail, — nous avons d'autant moins de peine à faire cet aveu, que, comme chacun sait, nous ne sommes pas dans le secret des Dieux... du conseil municipal. Mais nous maintenons absolument nos affirmations quant au fond.

Ce qu'il s'agit de démontrer : c'est l'opportunité d'une dépense de 36,000 fr. pour l'achat d'un terrain que l'on ne peut utiliser ; c'est l'avantage que la commune retirera des énormes dépenses que l'on fait pour la construction du lycée, de l'école normale des garçons, de l'école normale des filles, etc., etc.

Lorsque le *Finistère* aura démontré tout cela nous lui accorderons volontiers que sa municipalité, qui a « beaucoup fait pour les institutions républicaines », a fait quelque chose pour l'administration de la Ville.

Quant à l'épreuve que notre adversaire nous met au défi de tenter, nous avons le regret de lui dire que nous l'acceptons au contraire avec empressement.

La municipalité actuelle croit qu'elle a plus fait que les municipalités « réactionnaires » qui l'ont précédée ; nous sommes entièrement de son avis mais c'est « plus fait de folies et de maladresses » qu'il faut dire.

Et nous sommes tout à sa disposition pour le lui prouver.

Nos lecteurs savent que la *Gazette de France* poursuit la publication des portraits des victimes de la loi d'épuration Martin-Feuillée.

Voici en quels termes notre excellent confrère parle de notre très regretté président, M. Trévédy :

28 ans de service, dont 9 comme président. D'un caractère doux et modéré, très correct d'attitude, évitant scrupuleusement toute ingérence dans le domaine politique, M. Trévédy s'était toujours renfermé dans l'exercice assidu et laborieux de ses fonctions, qu'il remplissait avec autant d'impartialité que de dignité.

Pour son malheur, des religieux furent violemment expulsés par le sieur Leguay, préfet. Ils s'adressèrent à lui pour faire lever les scellés apposés sur leur chapelle, se faire réintégrer dans leur domaine et obtenir des dommages-intérêts. Le président se déclara incompétent pour la chapelle, ce qui était vrai ; mais par deux ordonnances du 21 et un jugement du 26 juillet 1880, il se déclare compétent pour le reste, ce qui n'était pas moins vrai.

C'est pourquoi il est révoqué, ainsi que l'un des deux juges qui ont pris part avec lui au jugement du 26 juillet.

Il était du reste absolument mis à l'index par l'autorité, ce qui faisait le supplice de certains fonctionnaires couards que le soin de leur situation préoccupait.

Les voilà tranquilles désormais. M. Trévédy est révoqué, plus n'est besoin même de le saluer. La sympathie et le respect de tout ce qu'il y a d'honnête et d'indépendant dans le pays permet à M. Trévédy de les en dispenser.

Saint-Pol-de-Léon. — Jeudi dernier, la nommée Marguerite André, fruitière à Saint-Pol-de-Léon, s'est brûlée grièvement avec une lampe à pétrole.

Elle venait de la suspendre après l'avoir allumée, quand elle s'aperçut que la flamme se répandait sur toute la surface de la lampe. Elle voulut alors la reprendre, mais elle lui échappa des mains et se brisa en tombant à terre. — La malheureuse fut en un instant entourée de flammes dont elle ne pouvait se débarrasser, quand son neveu, allant par hasard chez elle, aperçut la lueur de l'incendie, et, entrant aus-

sitôt, parvint à étouffer le feu qui la dévorait, la sauvant d'une mort presque certaine.

Audierne. — Le soir du 4^{er} janvier, Marie-Anne Joncour, veuve Dagorn, se trouvant prise de boisson, est tombée accidentellement à l'eau au quai d'Audierne, et s'est noyée. Son cadavre n'a été retrouvé que le lendemain, à la grève de Poul-Du, en Esquibien.

Bannalec. — Un incendie dont la cause est inconnue a éclaté le 31 décembre dernier, vers midi, au village de Ty-Bian-Kercoretin, en la commune de Trévoux, et y a détruit une maison appartenant à Yves Ricard, tisserand audit lieu. Les dégâts, évalués à 4,800 francs, sont couverts par une assurance.

Plonéour-Lanvern. — Le moulin à eau Hascoët, en Plonéour-Lanvern, est devenu la proie des flammes dans la nuit du 4^{er} janvier.

Les pertes, montant environ à 6,000 francs, tant au préjudice du propriétaire qu'à celui du meunier, sont suffisamment couvertes par des assurances.

Pleyber-Christ. — Encore le pétrole : Le 31 décembre dernier, la domestique de la veuve Huet, commerçante au bourg de Pleyber-Christ, venait de vendre un litre de pétrole, lorsque voulant s'assurer que le litre était plein, avant de le rendre à la cliente, elle en approcha sa chandelle et par mégarde y laissa tomber quelques gouttes du liquide qui prit feu et le communiqua au vase tout entier.

Il y a eu fort peu de dégâts matériels et la domestique a seulement quelques légères brûlures à la figure.

Châteauneuf-du-Faou. — Le 31 décembre, le nommé Hervé Léap, journaliste, sans domicile fixe, âgé de 44 ans, pria le sieur Le Dall, de lui permettre de coucher chez lui, dans l'endroit où se trouvait un four qui avait été chauffé la veille. Le Dall y consentit ; et après l'avoir fait coucher sur des débris de chanvre, il ferma la porte sur lui. Le lendemain, la femme Le Dall, en allant mettre le feu aux fagots qui se trouvaient dans le four, y aperçut Léap, couché sur le dos, et la tête appuyée sur un fagot, mais mort, et quasiment cuit.

Le malheureux, pour avoir plus chaud, se sera introduit dans le four, et s'y sera endormi. Mais la chaleur étant trop forte, il y aura été sans doute asphyxié.

Tregouez. — François Loriquet, meunier au Follézon, est mort dans un cabaret de Tregouez, d'une rupture interne, provoquée probablement par l'excès de boissons et d'aliments qu'il y absorba mercredi dernier, en revenant de la foire de Coray.

Ce malheureux était père de 6 enfants.

Brest. — On lit dans l'Océan :

Il nous arrive de divers côtés la nouvelle qu'une institutrice d'une commune du Bas-Léon aurait enlevé le crucifix de son école et les statues de la sainte Vierge et de saint Joseph, et les aurait jetés sans respect dans la cheminée de sa classe. Nous croyons que cette institutrice, trop laïque, s'est trompée de milieu en commentant cet exploit par trop franc-maçonnique, dans un pays aussi profondément religieux ! Nous ne sommes étonné que d'une chose, c'est que, dans son exaspération, la population ne lui ait pas déjà infligé une punition exemplaire, car on la dit très indignée, et bientôt l'école sera déserte. On espère que, pour éviter un conflit, le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux, que l'on dit chrétiens, ne manqueront pas, ainsi que c'est leur devoir, d'inviter cette institutrice à respecter les sentiments catholiques de la population en remettant ces symboles religieux à leur place d'honneur.

Voici en quels termes la *Petite France*, journal républicain, annonce l'arrestation de M. Bellamy.

M. Bellamy, maire de Brest, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été écroué au fort Bouguin. Cette arrestation serait, paraît-il, un contre-coup de la déconfiture de la banque de crédit, le *Comptoir du Finistère*.

D'après la rumeur publique, cette mesure aurait été prise à la suite de faits très-graves ; il est évident, en effet, que M. Bellamy, en raison de sa situation et de ses attaches, n'était pas susceptible d'être inquiété pour quelques misérables peccadilles. L'étude de M. Bellamy était la première du département ; c'est dire suffisamment combien elle était importante ; mais, depuis plusieurs années, il circulait à son sujet, dans la ville et dans les environs,

des bruits qui, on en est certain aujourd'hui, n'étaient pas tous sans fondement.

M. Bellamy, fut élu, aux dernières élections du Conseil général, contre un concurrent radical.

M. Bellamy s'étant démis de ses fonctions, le conseil municipal a été convoqué d'urgence, et il a fait choix de M. Fallier, adjoint, comme maire provisoire.

Dinan. — On nous écrit de cette ville : M. Frédéric de Largentaye a, sur les instances d'un grand nombre de conservateurs, accepté la candidature qui lui était offerte pour remplacer à la Chambre son vénéré père. L'immense fortune de la famille de Largentaye, dont la charité est inépuisable, les innombrables sympathies dont elle jouit dans le pays, les mérites personnels du candidat choisi, assurent l'élection de M. Frédéric de Largentaye. Notre futur député est un jeune homme de vingt-neuf ans, très instruit, qui a complété cette instruction par de nombreux voyages. Il vient tout récemment de visiter l'Égypte.

Le candidat républicain sera, dit-on, M. Sébillot, ancien notaire à Chatignon, frère du joyeux écrivain auteur des *Contes de Bretagne*.

État-civil de la ville de Douarnenez
du 30 décembre 1883 au 5 janvier 1884

NAISSANCES.
Florentine-Marie-Anne Moreau. — Jean-Yves-Marie Le Moan. — Arthur Jacq. — Lucie-Rosalie-Françoise-Jeanne Le Du. — Augustine-Marie-Julie Calvez. — Anna-Héloïse-Marie Bordenec.
(451 naissances en 1883, 4 en 1884).

MARIAGES.
Néant.
Décès :
Alain Darchen, 26 ans, célibataire. — Marguerite Jacq, 54 ans, veuve de Louis-Marie Guénadou. — Guillaume-Mathurin de la Porte, 56 ans, époux de Léontine Beaucou. — Flatrés, 40 ans, époux de Marie-Madeleine Kersalé.

MERCURIALES OFFICIELLES
Quimper
Marché du 5 Janvier 1884.

Froment.....	les 400 kilog.	24 f. 50
Seigle.....	—	47 50
Orge.....	—	46 50
Blé-noir.....	—	46 00
Avoine.....	—	45 50
Pommes de terre.....	—	3 00
Foin.....	—	7 50
Paille.....	—	5 50
Farine (1 ^{re} qualité).....	—	33 00
— (2 ^e —).....	—	31 00
Son.....	—	44 00

DERNIÈRE HEURE
(Service spécial de l'Union Monarchique.)

Paris, mardi 8 janvier, 7 h. soir.
Une dépêche de Hong-Kong assure que l'assaut de Bac-Ninh aura lieu au plus tard vendredi.

Paris, mercredi 9 janvier, 8 h. 15 matin.
Mgr Nogret, ancien évêque de Saint-Claude, est mort hier à Poligny (Jura).

Au conseil des ministres d'hier, il a été décidé que le projet de révision ne serait pas soumis à l'examen du Parlement avant que le Sénat ait statué sur les divers projets de loi importants dont il est saisi.

L'ouverture des Chambres s'est effectuée hier sans incidents. M. H. Brisson a été élu président par 224 voix. Le bureau du Sénat ne sera constitué que jeudi.

A la suite d'un article du journal la *République démocratique et sociale* on annonce que M. Talsandier, député radical de la Seine, serait poursuivi pour excitation au meurtre, à l'incendie et pour outrage aux honnêtes mœurs.

L'entrée du journal la *Revolte* qui se publie à Genève est interdite en France.

Le Caire, 8 janvier, soir.
Nubar Pacha, qui a accepté de former le cabinet, a nommé M. Edgard Vincent ministre des finances.

ON DEMANDE deux vigoureux **CARROSSIERS** de 4 à 6 ans, taille 1^m 50 à 1^m 53.
S'adresser aux initiales W. C., à Douarnenez (Finistère).
4-1 r

A VENDRE au sevrage, vers le 15 janvier, magnifiques Chiens et Chiennes *Carlins*, pure race anglaise, de la plus haute origine.
— S'adresser au bureau du journal ou à M. BÉRAUD, au Toullgoët, près Quimper.

Loterie des Arts décoratifs
TIRAGE DU 15 JANVIER 1884
AVIS OFFICIEL

La Direction de la *Loterie des Arts Décoratifs* a l'honneur de porter à la connaissance du public que les guichets de vente de ses billets seront fermés le 13 janvier 1884, à 8 heures du soir.

Par conséquent toutes les demandes qui ne seraient pas parvenues au siège de la Direction, Palais de l'Industrie, porte n° 4, à l'adresse de M. Henri Avenel, directeur de la loterie, avant cette date et cette heure, ne pourront être expédiées qu'après le tirage du 15 janvier.

Tous les billets étant vendus au comptant, l'administration ne faisant pas de dépôts sans argent, tous les billets placés, c'est-à-dire payés et en circulation chez tous les vendeurs (gros et détail) seront bons et valables pour le tirage du 15 JANVIER, jusqu'au dernier moment.

Tous les billets placés au 15 janvier auront donc l'avantage de participer à tous les tirages. Avis sera donné, vingt-quatre heures avant le tirage, du dernier numéro sorti des caisses de l'administration.

La liste officielle des numéros gagnants du tirage du 15 janvier 1884, sera expédiée sans retard dans toute la France et mise en vente chez tous les marchands de billets.

La **LOTÉRIE D'AMSTERDAM**, dont le tirage est fixé irrévocablement au 15 février prochain, est la seule qui donne la moitié de son capital, soit **TROIS MILLIONS** de lots achetés sous le contrôle des gouvernements français et hollandais. C'est donc, sans conteste, la plus avantageuse de toutes les Loteries. — Le prix du billet **UN FRANC**, en vente partout dans les Bureaux de tabac et chez les Libraires. 7211 Br. 7-2

M. DEBRAY
Chirurgien-Dentiste

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il sera visible à partir du 4 janvier au 2 mars, à l'hôtel de l'Épée, chez M. LE THEUFF, Quimper.

Dentier breveté S. G. D. G. à adhérence instantanée. Guérison des dents malades. Plombage et aurifilage. 0-3 r

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs la *Femme et la Famille*, Journal des Jeunes Personnes. D'après les témoignages que lui rend la presse parisienne et d'après ce que nous en savons nous-mêmes, c'est l'un des plus complets, des moins coûteux et des mieux dirigés parmi les journaux de ce genre. Il ne laisse rien ignorer des choses de la mode, mais, conseiller bienveillant et expérimenté, il s'applique à en signaler les écarts, à en rectifier les excentricités, en un mot, à substituer au luxe effréné et dispendieux le bon goût élégant et modeste.

Indépendamment de ce mérite, malheureusement trop peu recherché par les journaux de modes, la *Femme et la Famille* donne des soins tout particuliers à sa rédaction. Rien d'inutile, rien de frivole. Aussi le recommandons-nous sans restriction à toutes les mères de famille et aux diverses institutions dirigées par des dames ou des religieuses. (Voir l'annonce.)

Chirurgien-Dentiste américain
EDUARDO TONNENS

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera visible à l'avenir tous les samedis à l'hôtel de l'Épée, à QUIMPER. 0-3

OCCASION A céder un beau **VÉLO-CIPEDE** en parfait état, — 1^m 23 c. de hauteur, roues en fil d'acier, à moyeux en bronze, garnies de caoutchouc, dernier modèle ; avec lanterne et accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.

PAS DE BONNE SALADE
Sans Huile d'Olive
de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)
1, rue du Lavaret (sur le Port)
LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS
SCN 21-2

MAISON ROSSI
Continuation de la Liquidation
VOLONTAIRE ET IMMÉDIATE

Grand choix de MEUBLES et de Marchandises en tous genres.
Les affaires se traiteront avec un rabais considérable et au comptant. 0-3

Journal très recommandé aux familles et aux pensionnés

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU
POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE
est un abonnement à

LA FEMME & LA FAMILLE
Journal des Jeunes Personnes

Quinquante et unième année

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD.

Principales rédactrices : M^{mes} et M^{lles} Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérinda Geofroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. Modes et travaux : M^{mes} Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

Éditions diverses :

Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures : 12 fr.

— Union postale : 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures : 18 fr.

— Union postale : 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

Primes pour l'année 1884

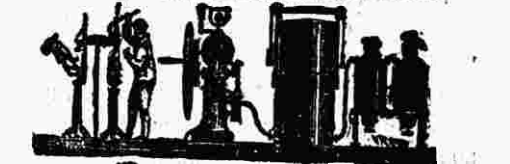
1^o Toute personne qui s'abonnera avant le 1^{er} janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de Novembre et de Décembre 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2^o Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3^o POUR ÉTRENNES 1884, la *Voyageuse Bacle*, n° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide et sans envers, valeur réelle 100 francs, sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 francs. S'adresser uniquement à la maison D. BACLE, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M^{lle} Julie Gouraud, a su donner et conserver à LA FEMME ET LA FAMILLE, depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.

Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1875
APPAREILS CONTINUS
Pour la Fabrication des Boissons gazeuses
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water,
Vins mousseux, Bières.
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur et qui
peuvent produire des boissons saines.
Nouveau petit appareil continu à bon marché



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^{ie}, Succ^{rs}
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
Pour cause d'agrandissements

RUE BOINOD, 31-33 (B^e Ornano, 4-8)

PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ
Br 8.221 13-1

OPÉRATIONS DE BOURSE A TERME
Sans frais et franco s'adresse d'une Brochure explicative par la BANQUE BRUNSWICK-LHERIE & C^{ie} (23^e année). — 18, Rue de la Grande-Batelière, PARIS

By 9-3

Quimper, imprimerie Ar. DE KERANGAL.

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et Étranger

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISNUTH
Par **CH^{les} FAY**, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS
Br 7.153 22-2